

**Réservé à l'usage officiel**

Point 5 de l'ordre du jour provisoire du Conseil  
(GOV/2018/32)

Point 14 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale  
(GC(62)/1, Add.1 et Add.2)

## Rapport sur la sécurité nucléaire 2018

### Rectificatif

1. Au paragraphe 12, la première phrase devrait se lire comme suit : « Par ailleurs, 195 incidents signalés mettaient en jeu des matières non soumises à un contrôle réglementaire, sans lien toutefois avec des trafics illicites, des actes malveillants ou des escroqueries. »

2. La note 4, à la page 18, devrait se lire comme suit :

« La situation actuelle de l'amendement à la CPPMN est disponible à l'adresse suivante :

[http://www-legacy.iaea.org/Publications/Documents/Conventions/cppnm\\_amend\\_status.pdf](http://www-legacy.iaea.org/Publications/Documents/Conventions/cppnm_amend_status.pdf). »